

De quoi s'agit-il ?

Aux termes du de l'article 110 du Règlement ecclésiastique, la direction de la paroisse est confiée au conseil de paroisse. La mise en œuvre d'une vie de communauté active par le biais de différentes prestations d'Eglise relève en revanche de la mission des collaborateurs. En matière de direction, une forme participative ainsi qu'une bonne collaboration entre le conseil de paroisse et les collaborateurs est un facteur décisif dans la mise en place d'une vie paroissiale attrayante.

Une forme appropriée de direction des collaborateurs, adaptée au contexte de chaque paroisse, peut apporter une aide essentielle: elle permet aux conseils de paroisse de se concentrer sur ses tâches stratégiques tandis que les collaborateurs bénéficient d'une marge de manœuvre leur permettant de réaliser au niveau opérationnel leurs tâches communes.

Les réflexions en matière de direction portent en particulier sur l'élaboration d'un système de gestion de l'information entre les collaborateurs et le conseil de paroisse, l'encouragement de la coopé-

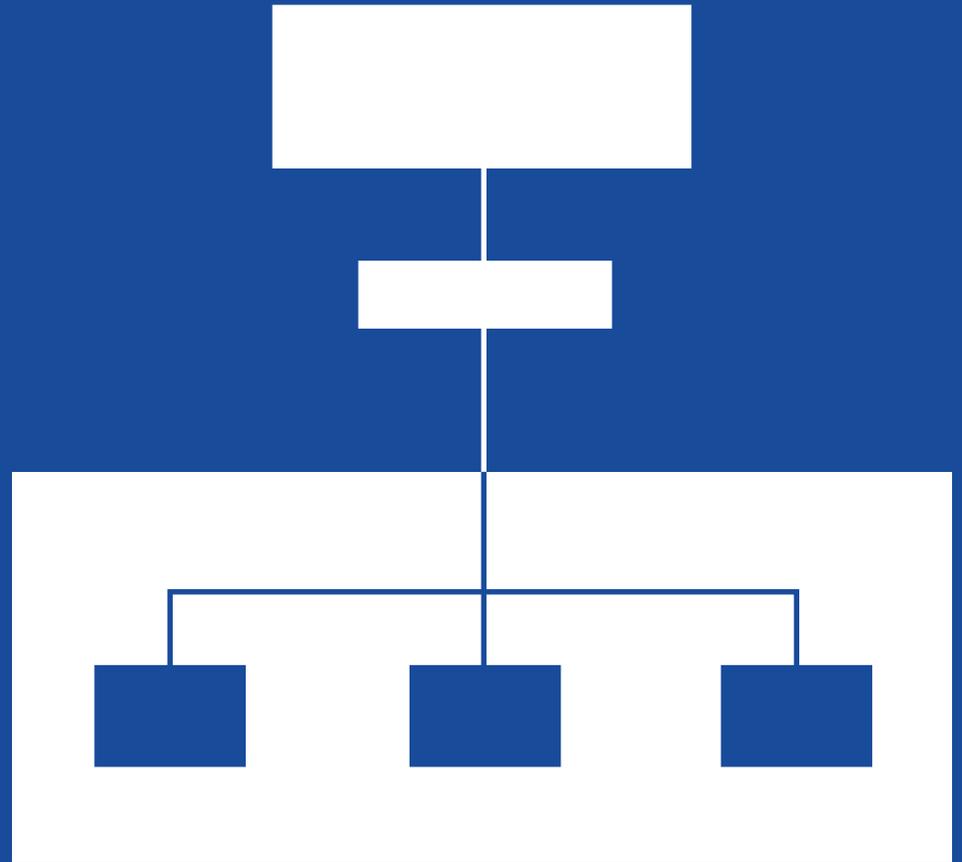
ration entre les collaborateurs de même qu'une planification conjointe et la mise en œuvre de la vie de la paroisse.

Avec les présentes recommandations, le Conseil synodal propose aux paroisses intéressées trois modèles (voir au verso) qui se distinguent les uns des autres par la dimension donnée à la direction et donc aussi aux tâches et compétences qui en découlent. Il ne s'agit aucunement de propositions définitives et contraignantes. Des variantes et des formes hybrides sont possibles. Avec les présentes recommandations, le Conseil synodal souhaite offrir des solutions durables aux questions qui se posent et soutenir une vie ecclésiale riche et diversifiée dans les paroisses.

Téléchargement de la brochure à l'adresse: www.refbejuso.ch/fr/activites/autoritesparoissiales/telechargements.html



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure



Diriger des équipes de collaborateurs
Recommandations pour les paroisses

Les trois modèles

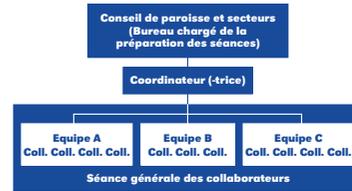
Modèle A Porte-parole



Les collaboratrices et collaborateurs travaillent dans divers domaines d'activité conformément aux mandats qui leur sont impartis. La plupart du temps, ensemble, ils ne forment qu'**une seule équipe de collaboratrices et collaborateurs** (en règle générale une équipe pastorale à laquelle est adjoint-e un-e coll. socio-diaconal-e / un-e diacre). Le porte-parole **assure la communication entre l'équipe de collaborateurs et le conseil de paroisse**.

Vous trouverez la description détaillée du modèle dans le document au format PDF «Diriger des équipes de collaborateurs» en page 7

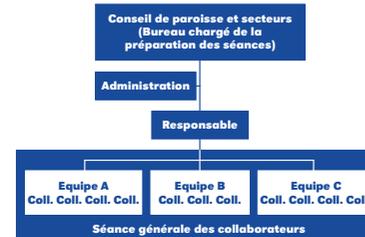
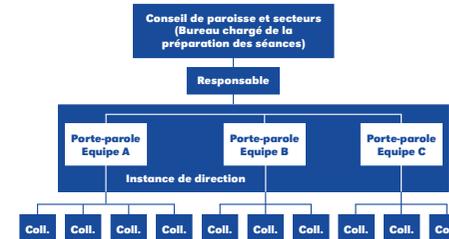
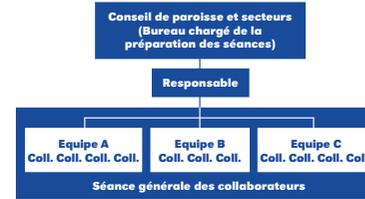
Modèle B Coordinateur/ coordinatrice



Les collaboratrices et collaborateurs travaillent dans des domaines d'activité très divers. Pour cette raison **plusieurs équipes** se partagent le travail. L'accomplissement des tâches nécessite une coordination entre les collaborateurs et les différentes équipes. Le coordinateur/ la coordinatrice remplit cette fonction : en tant **que répondant-e** pour le conseil de paroisse et les collaborateurs, il/elle assure la **coordination au niveau des collaborateurs** et fait **la liaison avec le conseil de paroisse**.

Vous trouverez la description détaillée du modèle B dans le document au format PDF «Diriger des équipes de collaborateurs», en page 11

Modèle C Responsable



Ce modèle s'adresse plus particulièrement aux paroisses d'une certaine taille. Pour leurs domaines d'activité respectifs, les collaboratrices et collaborateurs sont organisés en **plusieurs équipes**. L'objectif est de structurer l'accomplissement des tâches dans une paroisse, de permettre une collaboration ciblée et concertée sur les questions de contenu afin d'organiser et animer ensemble la vie de la paroisse. Le conseil de paroisse se limite en premier lieu à la direction stratégique et est déchargé des tâches opérationnelles. Dans cette perspective, le/la responsable est appelé à assumer **la direction au niveau des collaborateurs**.

Vous trouverez la description détaillée du modèle «C» dans le document au format PDF «Diriger des équipes de collaborateurs», en page 16